



EVALUATION DES POLES DE COMPETITIVITE

Synthèse du rapport d'évaluation

Les cabinets Boston Consulting Group et CM International ont conduit entre novembre 2007 et juin 2008 une évaluation sur les pôles de compétitivité français et la politique nationale d'accompagnement mise en place par l'Etat. Cette évaluation a couvert à la fois le dispositif national et une évaluation détaillée de chacun des 71 pôles. Elle s'est appuyée sur une démarche large d'entretiens et de collecte d'information avec l'ensemble des pôles de compétitivité, ainsi qu'avec les acteurs du dispositif (Etat, collectivités, entreprises, institutions de recherche, universités et grandes écoles...) et des experts français et internationaux des politiques publiques d'appui à l'innovation et à la compétitivité.

Résumé

Concernant l'état des lieux du dispositif, les points suivants se détachent :

- Les montants financiers annoncés lors du CIADT du 12 Juillet 2005 ont effectivement été mobilisés au profit des projets d'innovation. L'ensemble des acteurs du dispositif (Etat, collectivités territoriales, acteurs privés) a contribué de façon équilibrée au financement des projets et des structures d'animation
- La plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur. Ce dynamisme s'exprime notamment par le développement de coopérations entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre universités, laboratoires et entreprises. Toutefois, le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté
- Le nombre de projets soumis aux financeurs et en particulier au fonds unique interministériel (FUI) est en forte croissance depuis la création du dispositif. Il semble néanmoins avoir aujourd'hui atteint un plateau qui doit inciter les pôles à renforcer leur action autour de la génération de projets d'innovation
- Le niveau d'implication des PME dans ces projets est fort, et celles-ci reçoivent une part importante des financements publics dédiés aux projets
- On observe une forte diversité des projets en terme de thématique de recherche, que de taille ou de type de partenaires mobilisés. Les sujets liés au développement durable, qui

faisaient l'objet d'une dimension spécifique de l'évaluation, restent cependant à ce jour peu abordés

- L'ensemble des acteurs ciblés par le dispositif se sont impliqués dans les pôles, même si un effort est à faire autour des sujets liés à la formation et sur la participation dans les pôles des acteurs privés du financement de l'innovation
- Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets.

Au final, le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes, c'est-à-dire :

- Un mécanisme de financement des projets collaboratifs de R&D, suivant les principes du FUI actuel, et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer/stabiliser dans les pôles une masse critique de participants de toute nature
- Un appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation
- Une action coordonnée des collectivités territoriales et de l'Etat dans la politique des pôles de compétitivité.

L'évaluation individuelle des pôles reflète cette dynamique (cf. annexe ci-après) :

- 39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité
- 19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action (le plus souvent : définition de leur stratégie, modalités de la gouvernance, rôle de l'équipe d'animation)
- 13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur.

Au niveau national, cinq priorités d'action se dégagent :

1. Consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité
2. Responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori, dans un environnement local simplifié (Etat et collectivités territoriales)
3. Réaffirmer l'engagement de l'Etat autour des pôles de compétitivité et en développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif
4. Maintenir les financements de projets collaboratifs de R&D et poursuivre l'optimisation des circuits de financement des projets en renforçant leur cohérence globale
5. Intégrer plus fortement la politique des pôles de compétitivité dans l'ensemble des politiques de recherche et d'appui à l'innovation.

*

**

Eléments d'état des lieux

Le dispositif des pôles de compétitivité tire sa spécificité de trois éléments clés :

- La réunion de laboratoires, grands groupes, PME et universités au sein de structures (généralement associatives), dont la vocation est l'animation du réseau local de l'innovation
- Un mécanisme de financement spécifique (dit fonds unique interministériel) dédié au financement de projets collaboratifs de R&D, c'est-à-dire réunissant au moins deux entreprises et un laboratoire en vue d'une innovation susceptible d'atteindre le marché à 5 ans
- La participation simultanée au dispositif de l'Etat et des collectivités territoriales, à la fois dans le financement des projets et dans le financement des structures d'animation des pôles de compétitivité.

Le dispositif des pôles de compétitivité est un dispositif jeune, qui sort d'une phase normale de mise en place pendant laquelle les acteurs se sont rassemblés, les gouvernances des pôles se sont structurées et les circuits de financement se sont rodés.

Sur le plan national, les montants financiers annoncés lors du CIADT du 12 juillet 2005 ont effectivement été mobilisés au profit des projets de R&D. L'ensemble des acteurs du dispositif (Etat, collectivités territoriales, porteurs de projets) ont contribué de façon équilibrée au financement des projets et des structures d'animation.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du dispositif sur l'innovation et l'emploi, la plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur. Ce dynamisme s'exprime notamment par le développement de coopérations entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre universités, laboratoires et entreprises. En plusieurs occasions, la naissance du pôle a permis d'accélérer significativement la mise en place de projets structurants (infrastructures de recherche, campus...).

La dimension locale et émergente choisie pour le dispositif des pôles de compétitivité (c'est-à-dire sans orientation a priori par la puissance publique), si elle reste source de complexité (liée notamment à la difficulté de coordination entre l'Etat et les collectivités locales), semble avoir permis une appropriation forte par les acteurs des objectifs de la politique. Dans l'ensemble, l'ancrage territorial des pôles est fort, en particulier hors de la région parisienne. La politique a également contribué à l'ancrage du sujet « Innovation » dans les politiques locales de développement économique.

Le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté. S'il ne peut y avoir de modèle unique de pôle, certains ont très rapidement stabilisé leur mode de gouvernance, défini leurs priorités stratégiques et organisé leurs équipes d'animation. D'autres continuent de peiner à trouver un équilibre entre les différentes parties prenantes au pôle, embrassent sans priorité un nombre très large de thématiques ou ne parviennent pas à identifier clairement les missions clés de leurs salariés. La grande majorité des pôles demeure à ce jour dépendant des financements publics pour financer leurs structures d'animation.

Le nombre de projets soumis au fonds unique interministériel (FUI) est en forte croissance depuis la création du dispositif, même si il semble avoir aujourd'hui atteint un plateau, du pour certains pôles à un effet de « déstockage » de projets préexistants. Ces projets sont d'une taille et d'une intensité technologique très variées. Ils couvrent un large spectre de technologies et d'applications. D'après les financeurs et les industriels participants, la plupart de ces projets sont des projets qui ne relèvent pas encore d'activités cœur des entreprises participantes (hormis pour quelques PME), n'auraient pas eu lieu sans l'existence du FUI (ou se seraient développés sur un mode non collaboratif) et apportent un bénéfice technologique significatif aux acteurs du pôle¹. Le FUI apparaît donc comme un facteur fort d'attraction dans les pôles de compétitivité doté d'un mode de fonctionnement adapté à l'ambition collaborative des pôles.

Il n'existe que peu de pôles dédiés au développement durable, et cette thématique ne fait pas à ce jour l'objet d'une attention prioritaire de la part des pôles dans le cadre des projets soumis au FUI.

Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. La plupart de ces projets sont portés par un pôle unique, mais les coopérations entre pôles se développent. Elles restent parfois marquées par une difficulté à partager des informations lorsque les pôles opèrent dans des environnements concurrentiels perçus comme voisins (par exemple santé, aéronautique).

Globalement, la participation des PME au sein des pôles et leur mode de travail avec les grands groupes dans les projets des pôles sont satisfaisantes. L'implication des universités et des grandes écoles au sein des pôles, qui a été limitée dans la première phase du dispositif, se développe progressivement, notamment à travers la définition de formations co-labellisées avec les pôles.

Les organismes nationaux de recherche se sont fortement impliqués dans les pôles via leurs laboratoires locaux. Pourtant, peu semblent à ce jour avoir intégré formellement et au niveau national les pôles dans la définition de leurs orientations scientifiques et dans leurs choix d'allocation de ressources et d'équipement.

Très peu de financeurs privés se sont engagés dans les pôles de compétitivité.

Vue de l'étranger, la notion de pôle de compétitivité constitue une « marque » qui commence à être reconnue et valorisée, malgré une communication difficile autour du nombre élevé de pôles. Les pôles, quant à eux, se sont largement engagés dans des actions de développement à l'international (promotion de leur activité ou mise en place de partenariats), souvent cependant au coup par coup et sans que ces démarches ne s'inscrivent dans une véritable stratégie de développement.

Au final, le dispositif des pôles de compétitivité est suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes. Sa flexibilité intrinsèque rend possible l'apprentissage et les ajustements, tant au niveau des pôles eux-mêmes qu'au niveau du dispositif national.

¹ On rapporte ici l'opinion dominante parmi les experts consultés, l'étude n'avait pas pour but d'évaluer la qualité des projets

Compte tenu de la faiblesse relative des montants financiers mobilisés via les dispositifs spécifiques aux pôles, on ne peut attendre du dispositif des pôles de compétitivité la solution exclusive aux enjeux de compétitivité internationale auxquels le tissu industriel français est confronté. Pour autant, l'existence des pôles peut constituer un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France. Dans cette perspective, le développement des synergies avec d'autres dispositifs d'appui public à l'innovation et avec les acteurs publics de la recherche et de la formation conditionnera fortement l'efficacité du dispositif des pôles de compétitivité.

*
* *

Recommandations d'évolution

Objectif n°1 : consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité

Recommandation n°1 : annonce du maintien en place des grands principes du dispositif des pôles de compétitivité sur les prochaines années (par exemple pour trois ans), c'est-à-dire :

- Existence d'un mécanisme de financement des projets collaboratifs d'innovation, suivant les principes du fonds unique interministériel (FUI) actuel, et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer/stabiliser dans les pôles une masse critique de participants
- Appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation
- Action coordonnée des collectivités territoriales et de l'Etat dans la politique des pôles de compétitivité

Recommandation n°2 : continuité de l'approche de la labellisation des pôles pratiquée par le CIADT du 12 juillet 2005 et le CIIACT du 5 juillet 2007

- Pas de refocalisation drastique du dispositif des pôles de compétitivité sur un nombre très restreint de pôles
 - la sélectivité des mécanismes de financements projets assure de facto une concentration
- Animation dynamique du portefeuille des pôles par les pouvoirs publics via une politique active de labellisation / délabellisations
- Démarche d'évaluation pôle par pôle au regard du niveau d'ambition et des objectifs propres à chaque pôle, tels que définis dans le dossier de candidature

Recommandation n°3 : focalisation de la politique des pôles de compétitivité sur un objectif d'appui à la R&D, en particulier :

- Dans les choix de labellisation des futurs pôles
- Dans la démarche de « contractualisation » de l'Etat et des collectivités territoriales vis-à-vis des pôles existants (cf. recommandation n°5)

Recommandation n°4 : suppression de la catégorie « pôle à vocation mondiale » et réallocation des pôles qui s'y trouvent aujourd'hui dans les catégories mondiales et nationales

- Le label « pôle mondial » devrait être réservé à un pôle dont les capacités d'innovation dans son domaine le placent parmi les leaders mondiaux et dont les thématiques sont suffisamment larges pour lui assurer une visibilité mondiale
- Le label « pôle national » devrait être accordé à un pôle qui ne remplirait pas l'un ou l'autre de ces critères.

Objectif n°2 : responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori, dans un environnement local simplifié (Etat et collectivités territoriales)

Recommandation n°5 : développement de « contrats stratégiques » entre les pôles et leurs soutiens publics (Etat, collectivités), définissant les objectifs stratégiques du pôle et les conditions de l'engagement des soutiens publics

- Conclu sur une base qui pourrait être triennale, avec point d'étape annuel
- Validé par l'ensemble des acteurs du pôle
- Faisant l'objet d'un reporting unifié vis-à-vis de l'ensemble des signataires
- Incluant les engagements de l'Etat et des collectivités en matière de financement de l'animation
- Incluant a priori des objectifs clairs et des indicateurs quantifiés de succès

Recommandation n°6 : définition par chaque pôle d'un portefeuille d'indicateurs de développement qui permettrait d'appréhender la réussite ou l'échec de la stratégie.

- Cet effort pourrait s'appuyer sur une base commune d'indicateurs qui se suivraient au niveau national (et qui se substitueraient aux demandes non coordonnées de reporting vis-à-vis des pôles).
- Les indicateurs pourraient être par exemple :
 - Le nombre de chercheurs présents sur le / les régions du pôle et travaillant sur les thématiques du pôle
 - Le nombre de créations d'entreprises sur les thématiques du pôle
 - Le nombre d'entrées en bourse
 - Le nombre de brevets / de titres de propriétés intellectuelles déposés par les entreprises et les laboratoires du pôle sur les thématiques du pôle
 - Le chiffre d'affaires générés par des projets du pôle (financés ou non par le FUI).
 - Les emplois créés par des innovations issues des projets du pôle.

Recommandation n°7 : systématisation de la tenue de réunions de coordination Etat-Région au niveau du préfet et du président du conseil régional (à une fréquence qui pourrait être semestrielle)

Recommandation n°8 : poursuite de la simplification des modes de relations entre les collectivités locales vis-à-vis des pôles, en s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées et dans le respect des spécificités locales :

- Identification d'une (ou plusieurs) collectivités chef de file chargée des interactions au jour le jour avec les pôles et assurant le reporting vers les autres collectivités.
- Mutualisation des pratiques opérationnelles de financement (par exemple, versement des fonds, suivi), éventuellement à OSEO et évaluation progressive vers un modèle d'approbation à priori et non projet par projet (par exemple encadrée par des critères de fonctionnement définis à priori).

Recommandation n°9 : clarification des responsabilités au sein des services de l'Etat vis-à-vis des pôles de compétitivité

- Identification systématique par le préfet de région, au niveau des services déconcentrés de l'Etat, d'un responsable des relations avec chacun des pôles de la région (en cas de pôles inter-régionaux, coordination entre les préfets concernés)
- Renforcement du lien entre ce correspondant local et le correspondant GTI (groupe de travail interministériel) du pôle, même lorsqu'ils n'appartiennent pas à la même structure ministérielle
- Renforcement de la visibilité du correspondant GTI : implication dans les travaux du GTI, lorsque pertinent, implication dans les discussions autour des feuilles de route technologiques, création d'un forum d'échange entre les correspondants GTI des pôles

Objectif n°3 : réaffirmer l'engagement de l'Etat au près de pôles de compétitivité et en développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif

Recommandation n°10 : au côté du financement des projets (cf. recommandation n° 16), maintien de la participation de l'Etat au financement des structures d'animation des pôles (à l'image des pratiques étrangères)

- Définition d'une limite maximale à la part des financements publics dans les structures d'animation (par exemple 80% pour 2008, ramené à 60% en 2009), afin de garantir l'engagement des acteurs privés dans la vie du pôle et l'adéquation de ses activités à leurs besoins

Recommandation n°11 : substitution d'une ligne budgétaire dédiée à l'animation à l'utilisation par l'Etat du mécanisme d' « actions collectives » pour assurer le financement des structures d'animation des pôles et accroître la visibilité des parti-prenants

Recommandation n°12 : focalisation de l'appui financier de l'Etat aux structures d'animation des pôles sur les missions cœur des pôles de compétitivité, les autres missions étant naturellement possibles, mais devant relever des financements des acteurs/partenaires du pôle

- Missions « cœur » :
 - Animation du réseau de l'innovation du pôle (en particulier connaissance des acteurs et des compétences)
 - Assistance au montage de projets R&D (en particulier sur les aspects financiers, propriété intellectuelle, suivi de projet)
 - Développement de partenariats stratégiques, promotions internationales (lorsque pertinent, compte tenu de la taille et du niveau d'excellence du pôle)
- Missions périphériques (exemples) :
 - Formation et gestion des ressources humaines
 - Appui à l'export
 - Soutien spécifique (et généraliste) vers les PME
 - Communication institutionnelle

Recommandation n°13 : renforcement de la dimension de pilotage stratégique du dispositif des pôles par le groupe de travail interministériel (GTI)

- Le GTI doit garantir de la cohérence des actions de l'Etat et des agences vis-à-vis des pôles de compétitivité
 - Coordination de l'appui au développement international des pôles (dans lequel sont impliqués de nombreux acteurs publics)
 - Mise en œuvre d'initiatives transverses : par exemple, sécurité économique, propriété intellectuelle...
 - Coordination des stratégies ministérielles d'appui à la R&D et des initiatives spécifiques
- Au-delà de la coordination de l'évaluation des projets soumis au FUI et de la sélection, le GTI doit assurer le pilotage d'ensemble du dispositif
 - Incitations aux coopérations entre pôles, en particulier lorsque les pôles couvrent des thématiques connexes
 - Analyse des enjeux autour des grands équipements
 - Grandes évolutions du dispositif
 - Incitations au développement de nouveaux pôles sur des thématiques jugés prioritaires (par exemple autour du développement durable, aujourd'hui peu présent)
- Pour assurer l'efficacité de ce pilotage stratégique par le GTI, la présence effective des directeurs d'administration centrale, ou de leurs représentants directs, aux réunions du GTI doit être recherchée

Recommandation n°14 : mise en place d'un comité d'orientation des pôles de compétitivité.

- Ce comité pourrait être composé sur le modèle du comité de pilotage de l'étude d'évaluation et devrait notamment inclure :
 - des représentants des collectivités territoriales (en particulier les régions)
 - des représentants des pôles (à titre d'exemple : 2 représentants des pôles mondiaux et 2 représentants des pôles nationaux)
 - des représentants des partenaires sociaux
 - des personnalités qualifiées

- Le comité devrait examiner et discuter les financements mobilisés et les résultats obtenus par les pôles. Il devrait également, examiner régulièrement les principes d'ensemble de la politique, notamment au regard des évolutions de la compétition internationale
- Il pourrait être réuni sur une base semestrielle

Recommandation n° 15 : renforcement du dialogue technologique entre l'Etat et les pôles (échanges de roadmaps, identification de briques technologiques à développer, coordination des orientations des pôles, diffusion de l'innovation entre pôles,...), prioritairement sur les thématiques portées par les pôles mondiaux et dans le respect de l'autonomie des pôles

- Prise en compte des résultats de ce dialogue dans les choix de l'Etat (études amont de certains ministères, achats publics, normalisation)
- Mise en place d'un dialogue spécifique sur des thématiques clés (par exemple développement durable)

Objectif n°4 : maintenir les financements de projets collaboratifs d'innovation et poursuivre l'optimisation des circuits de financements et renforçant leur cohérence globale

Recommandation n°16 : maintien au sein de la panoplie des dispositifs d'appui public à la R&D d'une enveloppe de fonds publics dédiée au financement de projets collaboratifs d'innovation, sur le modèle du Fonds unique interministériel (FUI) actuel

- Suffisamment dotée et attractive (taux de financement des projets) pour être attirer dans les projets et la dynamique des pôles les entreprises les plus innovantes, quelle que soit leur taille
 - Le FUI reste à ce jour un facteur fort d'attraction dans les pôles de compétitivité et son mode de fonctionnement est bien adapté à l'ambition collaborative des pôles
- Intégrant une contrainte (non exclusive) de « localisation » de certains participants au projet sur la zone du pôle

Recommandation n°17 : poursuite de l'effort d'optimisation des modalités de financement des projets collaboratifs d'innovation, dans le cadre des évolutions annoncées lors du Comité de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007. Ces efforts devraient notamment porter sur :

- La poursuite de la réduction des délais « de bout en bout » entre la soumission par les porteurs de leurs projets et le versement effectif des fonds. Un groupe de travail technique entre les acteurs du FUI, des représentants des collectivités territoriales et des représentants d'OSEO pourrait permettre d'identifier des bonnes pratiques et de les diffuser
- L'attention permanente à porter à l'attractivité des financements publics pour l'ensemble des porteurs de projets, tout en garantissant que ceux-ci s'engagent également dans la réussite des projets, pour éviter les effets d'aubaine. Devront faire l'objet d'une attention spécifique (complétée par une démarche de benchmarking international) : le montant des projets financés, le taux de participation public, les modalités d'appui (subvention ou avance remboursable) et la complexité des procédures de soumission
- Le renforcement des procédures de suivi des projets après les financements

Recommandation n°18 : clarification des critères d'évaluation et de sélection entre projets au sein du FUI : seuls l'impact potentiel du projet sur la compétitivité des acteurs et une logique de diversification sectorielle et technologique des financements doivent être pris en compte

- Le caractère compétitif (entre pôles et entre projets) des procédures de sélection est la garantie du dynamisme du tissu des pôles
 - La logique d'appel à projets, désormais bien acceptée par les pôles, facilite la comparaison entre projets et contribue à la sélectivité des financeurs
- Amélioration du retour vers les porteurs de projets en cas de non sélection.

Recommandation n°19 : communication forte et commune vers les pôles et les porteurs de projets par les différents financeurs (ANR, OSEO, FUI, autres financeurs) sur les différentes alternatives de financement des projets d'innovation offertes et lancement d'une réflexion sur les « maillons manquants » (éventuels) pour compléter l'offre de financement

- La mise en place d'un groupe de travail entre les différents financeurs, auquel devraient être associés des représentants des pôles, pourrait permettre de formaliser des critères d'aiguillage des projets entre les financeurs et de mettre en place des processus communs
 - Charte de responsabilisation des acteurs de la chaîne du financement
 - Dossier unique pour les porteurs de projets vers les différents financeurs
 - Dématérialisation sécurisée entre porteurs de projets et financeurs
- La réflexion des financeurs sur les « maillons manquants » devrait impliquer la Caisse des dépôts et consignations, dont les activités en matière de financement de l'innovation pourraient être complémentaires des mécanismes de financement en place
- Les thèmes possibles pour cette réflexion (évoqués par les acteurs ou identifiés localement ou à l'étranger) pourraient être :
 - le financement des projets de R&D les plus importants (supérieurs à 5 M€ de financement)
 - les modalités de financement au plus près du terrain des projets collaboratifs les plus petits
 - le financement des phases de mise en marché post-projets FUI
 - la mise en place d'un « fonds d'escompte » permettant d'accélérer le versement des fonds aux bénéficiaires de financement

Recommandation n°20 : promotion forte des pôles auprès des financeurs (capitaux-risqueurs, banques) et incitation des pôles à accueillir des capitaux-risqueurs comme membres et au sein de leurs groupes de travail thématiques

- Le groupe de travail des financeurs évoqué (recommandation n°19) pourrait réfléchir à la faisabilité d'un mécanisme de fonds public de co-investissement, pour appuyer l'investissement des capitaux-risqueurs dans les pôles

Recommandation n°21 : extinction des incitations fiscales liées au zonage R&D

Objectif n°5 : mieux intégrer la politique des pôles de compétitivité dans les politiques de recherche et d'appui à la R&D

Recommandation n°22 : poursuite et approfondissement de l'intégration des pôles dans les stratégies locales d'innovation, et renforcement de la cohérence des pôles avec les autres dispositifs territoriaux d'appui à l'innovation et de développement économique

Recommandation n°23 : affirmation d'un principe de prise en compte « prioritaire » des pôles de compétitivité, en particulier mondiaux, dans les choix d'investissements et d'allocation des ressources de la recherche publique afin d'obtenir progressivement une concentration des moyens et une cohérence des stratégies, tout en préservant l'émulation entre les territoires

- Ce principe pourrait être inscrit dans les « contrats d'objectifs » des organismes de recherche

Recommandation n°24 : intégration plus systématique des pôles de compétitivité dans les instances d'orientation et de définition des priorités de recherche des institutions nationales de recherche et poursuite et approfondissement de la prise en compte dans la programmation des financeurs de la R&D (en particulier l'Agence nationale de la recherche)

Recommandation n°25 : appui de l'Etat et des collectivités territoriales à l'intégration des pôles de compétitivité français dans le paysage européen. Trois leviers peuvent être mobilisés à cet égard :

- Accompagnement renforcés des pôles et de leurs acteurs dans la recherche de financements européens pour leurs projets (via le PCRD, ou via les fonds structurels, récemment réorientés vers l'innovation)
- Appui et incitations à la recherche de partenariats forts au niveau Européen
- Promotion des pôles français dans le cadre des initiatives Clusters au niveau européen

Annexe
**CONCLUSIONS DE L'EVALUATION INDIVIDUELLE
DES 71 POLES DE COMPETITIVITE**

- **39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité**

Nom du pôle	Catégorie actuelle	Catégorie proposée
Aerospace Valley	Mondial	Mondial
Agrimip Innovation	National	National
Alsace Biovalley	Vocation mondiale	Mondial
Astech Paris Région	National	National
Axelera	Vocation mondiale	Mondial
Cap Digital Paris Région	Vocation mondiale	Mondial
Capénergies	National	National
Cosmetic Valley	National	National
Derbi	National	National
Elastopôle	National	National
Elophys	National	National
EMC2	National	National
Filière équine	National	National
Finance innovation	Mondial	Mondial
Images et réseaux	Vocation mondiale	Mondial
Imaginove	National	National
Industries du commerce	National	National
Industries et agro-ressources	Vocation mondiale	Mondial
i-Trans	Vocation mondiale	Mondial
Lyon Urban Truck&Bus	National	National
Lyonbiopôle	Mondial	Mondial
Minalogic	Mondial	Mondial
MOV'EO	Vocation mondiale	Mondial
Nutrition Santé Longévité	National	National
Optitec	National	National
Orpheme	National	National
Pégase	National	National
Plastipolis	National	National
Pôle européen de la céramique	National	National
Pôle Mer Bretagne	Vocation mondiale	Mondial
Pôle Mer PACA	Vocation mondiale	Mondial
Route des lasers	National	National
Solutions communicantes sécurisées (SCS)	Mondial	Mondial
System@tic Paris Région	Mondial	Mondial
Techtera	National	National
Tenerrdis	National	National
Transactions électroniques sécurisées (TES)	National	National
Valorial	National	National
Ville et mobilité durables	National	National

- **19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action**

Nom du pôle	Catégorie actuelle	Catégorie proposée
Arve Industries	National	National
Atlantic Biotherapies	National	National
Automobile haut de gamme	National	National
Cancer-Bio-Santé	National	National
Céréales Vallée	National	National
Fibres Grand'Est	National	National
Gestion des risques	National	National
Industries et pin maritime du futur	National	National
Medicen Paris Région	Mondial	Mondial
Microtechniques	National	National
Matériaux innovants produits intelligents (MIPI)	National	National
Pôle européen d'innovation fruits et légumes	National	National
Qualitropic	National	National
Trimatec	National	National
Up-TEX	National	National
Végépolys	Vocation mondiale	National
Véhicule du futur	National	National
Viaméca	National	National
Vitagora	National	National

- **13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur**

Nom du pôle	Catégorie actuelle	Catégorie proposée
Génie civil Ouest	National	National
InnoViandes	National	National
Logistique Seine Normandie (Nov@log)	National	National
Matériaux à usage domestique (MAUD)	National	National
Mobilité et transports avancés	National	National
Parfums, arômes, senteurs, saveurs (PASS)	National	National
Pôle Enfant	National	National
Pôle filière produits aquatiques	National	National
Pôle Nucléaire Bourgogne	National	National
Prod'Innov	National	National
Q@LI-MEDéditerranée	National	National
Sciences et systèmes de l'énergie électrique (S ² E ²)	National	National
Sporaltec	National	National